

FORMATIONS - PROFESSIONNELS

Les Professionnels du bâtiment

(Electriciens, Chauffagistes, Frigoristes, Charpentiers, Couvreur, etc.)

2023

Efficacité énergétique
&
Énergies renouvelables



RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT



Sainte Claire
Formation Continue



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMATION AUX INSTALLATEURS

dans le cadre de la RGE



Sainte Claire

Formation Continue



Notre organisme de formation, se situe au cœur du lycée professionnel Sainte Claire, dans la plaine du Forez, habilité « lycée des métiers de la maintenance et des énergies ». Chaque année il accueille un grand nombre de professionnels qui viennent soit remettre à jour leurs connaissances, soit passer les habilitations nécessaires à l'exercice de leur métier.

Le centre de formation fonctionne avec ses enseignants/formateurs qui pour certains sont d'anciens artisans voulant transmettre leur savoir-faire. Il bénéficie de l'ensemble des plateformes techniques du lycée, toutes agréées, dans les domaines de l'énergie et de la maintenance.



Les fiches descriptives des formations ci-jointes vous donneront un aperçu de nos différents domaines d'intervention. Nous saurons aussi nous adapter à des demandes plus spécifiques auxquelles nous répondrons dans les plus brefs délais.

A l'heure où la formation professionnelle est essentielle pour le développement de l'entreprise, notre offre de formation, à destination des artisans, se veut avant tout technique, basée sur la transmission des connaissances de nos formateurs qualifiés dans leur domaine de compétence, en énergie et maintenance, sous le contrôle d'organismes tels que VERITAS ou Qualit'Enr.





GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDÉ AU RÉSEAU MODULE INTÉGRATION AU BÂTI



Public(s)

- Salarié (installateurs, techniciens...) ou chef d'entreprise dans le domaine de la couverture, de l'étanchéité ou des procédés constructifs photovoltaïques intégrés au bâtiment

Prérequis

- Stage « Qualifiant ».
Prérequis obligatoires : Le stagiaire maîtrise les travaux liés à la couverture, l'étanchéité et les conditions et la prévention des risques liés aux travaux en hauteur. Maîtriser la langue Française

Durée, Date, Lieu

- 3 jours (21 heures)
- **12 13 14 Juin 2023**
- **23 24 27 Novembre 2023**
- 42450 Sury le Comtal

Intervenant(s)

- Formateur agréé
Qualit'EnR

Validation de formation

- Formation qualifiante
Soumise à la réussite d'un QCM éliminatoire (note mini 24/30)

- Validation de la pratique au cours de la formation

OBJECTIF

Installer des panneaux photovoltaïques en toiture dans l'habitat individuel en conformité avec les objectifs de la charte "Reconnu Grenelle Environnement."

- *Acquérir les connaissances théoriques et pratiques en vue du montage en toiture de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau afin de pouvoir réaliser des installations dans les règles de l'art*
- *Connaître les dangers électriques spécifiques au solaire photovoltaïque*
- *Réussir l'intégration de modules photovoltaïques au bâti*
- *Acquérir les connaissances théoriques et pratiques en vue du montage en toiture de systèmes photovoltaïques*

CONTENU DE LA FORMATION

Le marché et le gisement solaire

- Le marché du solaire photovoltaïque (mondial, européen, français)
- Le potentiel et rayonnement de l'énergie solaire

Composants & systèmes photovoltaïques

- Effet photovoltaïque ; cellule et module photovoltaïque,
- Couplage des modules
- Les différents systèmes photovoltaïques

Générateurs photovoltaïques raccordés au réseau

- Principe de fonctionnement
- Composants spécifiques

L'implantation du photovoltaïque

- Présentation des différents types d'implantation sur le bâti
- Conditions pour la prime d'intégration au bâti

Protection des biens & des personnes

Procédure d'installation

- Plan de prévention
- Intégration de modules photovoltaïques sur toiture tuiles
- Procédure de câblage des modules

Sécurité et travail en toiture

- Plan de prévention
- Techniques de sécurité et d'accès et de travail en toiture

Pose de modules photovoltaïques en intégration toiture

- Pose des modules, structures et dispositifs d'étanchéité

**Indicateur 2022 : Taux de réussite
au 1er passage : 94%**

**Accessibilité handicapé : Sur demande auprès de
notre référent handicap M. Estelle Chipier
0477505100**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivant
ACTIONS DE FORMATION

RGE - Devenir référent technique Générateur photovoltaïque raccordé au réseau (QualiPV 36 module Elec)



Public(s)

Artisans et salariés du bâtiment, professionnels, installateurs, techniciens, demandeurs d'emploi

- Prérequis
- Stage « Qualifiant ».
 - **Prérequis obligatoires : Le stagiaire maîtrise l'installation électrique BT et dispose de l'habilitation électrique BR ou BR (P)**

Durée, Date, Lieu

- 3 jours (21 heures)
- **15-19-20 juin 2023**
- **30-31 Aout et 1er Sept 2023**
- **8-9-11 Déc 2023**
- 42450 Sury le Comtal

Intervenant(s)

- Formateur agréé Qualit'EnR

Validation de formation

- Formation qualifiante
- Soumise à la réussite d'un QCM éliminatoire (note mini 24/30)
- Validation de la pratique au cours de la formation

OBJECTIF

- Être capable de raccorder un générateur photovoltaïque sur le réseau en sécurité
- Être capable d'expliquer ses travaux à son client et à ses collaborateurs
- Être capable de dimensionner et de calculer le productible d'une installation photovoltaïque
- Connaître la sécurité dans le photovoltaïque, de l'installation à la maintenance
- Savoir utiliser ses EPI électriques et en toiture
- Valider les compétences d'un référent technique QUALIPV dans le cadre d'une demande de qualification RGE TRAVAUX auprès d'un organisme compétent.

CONTENU DE LA FORMATION

Journée 1

Le contexte environnemental du photovoltaïque, réglementaire, marché et label de qualité

Le fonctionnement d'un système photovoltaïque

Les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'un système PV raccordé au réseau

Savoir mettre en valeur les connaissances acquises face à un client

Journée 2

Savoir choisir une configuration de système PV en fonction de l'usage et du bâti

Savoir analyser l'existant pour la mise en œuvre d'une installation PV

Savoir calculer le productible

Concevoir et dimensionner une installation

Connaître le module PV

La protection des personnes

La protection des biens

Journée 3

Savoir utiliser les EPI et se mettre en sécurité en toiture

Connaître la procédure d'une installation PV raccordée au réseau

Connaître les points clés d'une mise en œuvre des modules PV

Savoir raccorder les modules PV

Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive

Evaluation théorique des acquis – Sensibilisation aux risques électriques et prévention – Sensibilisation aux risques de chutes et prévention

)Indicateur 2022 : Taux de réussite au 1er passage : 96%

Accessibilité handicapé : Sur demande auprès de notre référent handicap M. Estelle Chippier 0477505100



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivant ACTIONS DE FORMATION

**CENTRE DE FORMATION Sainte Claire 8
Rue des Parottes 42450 SURY LE COMTAL
Siret 89030380300013—NDA 84420348142**

Attention, la formation n'est qu'une étape dans la démarche pour obtenir votre mention RGE.)



Formation

Générateur photovoltaïque raccordé au réseau – moyenne et grande puissance »

OBJECTIF

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système solaire

photovoltaïque Haute Puissance raccordé au réseau:

- Conseil client, conception et dimensionnement d'une installation, mise en œuvre et mise en service,
- exploitation-maintenance
 - Obtenir la qualification QualiPV Haute Puissance

CONTENU DE LA FORMATION

CONSEIL AU CLIENT SUR LES PLANS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- > Marché du PV / états des lieux / Potentiel
- > Temps de retour énergétique / bilan Carbone / Recyclage
- > Ordres de grandeur des coûts d'installation et de raccordement
- > Contexte réglementaire et administratif
- > Ressource solaire / course du soleil / masque
- > Modules Photovoltaïques
- > Onduleurs Photovoltaïques

CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION

- > Différents systèmes PV
- > Différents types d'implantation
- > Principe de dimensionnement
- > Couple Onduleur/chaines PV
- > Evaluation du productible
- > Protection des biens et des personnes
- > Généralités / Défaits d'isolement
- > Protection des modules contre ombrage et surintensité / Choix des câbles DC
- > Choix des parafoudres / Boucle d'induction
- > Choix inter-sectionneurs, disjoncteurs AC et câbles AC / Respect des chutes de tension
- > Sécurité des travaux en hauteur

ORGANISATION DES POINTS CLEFS DE LA MISE EN ŒUVRE et MISE EN SERVICE

- > Généralités
- > Structures / modules / onduleurs / câbles / MLT / étiquetages
- > Essais / réception / dossiers techniques et contractuels

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

- > Indicateurs de suivi / systèmes de suivi
- > Gamme de maintenance / contrat de maintenance / outillage

- > Défaits les plus courants / thermographie infra-rouge / analyseur de courbe

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exercices sur les modules photovoltaïques (relevé de masques, influence des inclinaisons et orientations, etc.) et suivi de production à distance
- > Recherche de défaut d'isolement, sertissage de câbles et étiquetage de sécurité
- > Mise en service et contrôle d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau
- > Contrôle de l'installation par thermographie infrarouge et analyse de courbe I(V)
- > Contrôle de la pose des modules photovoltaïques et de leurs raccordements

→ Moyens pédagogiques et techniques

Formateurs spécialistes agréés Quali'EnR
Plateforme technique

Public(s)

Installateurs,
Electriciens,

Couvreurs, Artisans, Chefs
d'entreprise

POSSIBILITES DE S'INSCRIRE A LA FORMATION BR/BP EN AMONT DE VOTRE FORMATION QUALI PV

Prérequis

Stage « Qualifiant ».

Prérequis obligatoires :

Compétences de base en électricité basse tension BR, connaissances en couverture zinguerie, connaissances des règles pour le travail en hauteur

Intervenant(s)

- Formateur agréé Quali'EnR

Validation de formation

QCM de validation de formation (note minimum de 24/30 requise) et validation de la pratique pour

obtention de l'appellation QualiPV Module Electricité

selon Quali' EnR

> Attestation de stage

Tarif : Durée, Date, Lieu

4 jours (28 heures)

- 30-31 Oct + 2 & 3 Nov 2023
- 42450 Sury le Comtal





Formation QualiPac (Pompe à Chaleur)



Public(s)

- Installateurs, Chauffagistes, plombiers, Electriciens, maîtres d'ouvrages, personnels de bureau d'études, électriciens...

Prérequis

- Avoir des bases en électrotechnique.
- Avoir des bases en génie climatique.

Intervenant(s)

- Formateur agréé Quali'EnR

Validation de formation

- Formation qualifiante
- QCM de validation des acquis de la formation en fin de stage + épreuve pratique

Tarif : Durée, Date, Lieu

- 5 jours (35 heures)
- Cf calendrier

Sury le Comtal

OBJECTIF

*Élaborer un projet de chauffage d'une habitation individuelle par pompe à chaleur
Préconiser une solution adaptée à un cahier des charges
Mettre en oeuvre les étapes d'installation des matériels*

CONTENU DE LA FORMATION

Généralités, PAC et environnement

- Marché
- Rappels techniques
- Principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur
- Importance environnementale des pompes à chaleur
- Bâtiment et performance énergétique

1. Fonctionnement

- Caractéristiques techniques du cycle de la pompe à chaleur
- Distribution de la chaleur et intégration du système hydronique
- Sources de chaleur 1/2
- Mode de fonctionnement et régulation

2. Mise en place

- Procéder à l'évaluation d'un site
- Installation et mise en service
- Bases en matière d'électricité
- Remise au client et garantie

3. Entretien et maintenance

- Entretien
- Erreurs fréquentes et expérience pratique
- Travaux pratiques

4. Evaluation

Les « plus » de la formation

Formation agréée RGE, sous condition de réussite au questionnaire QCM élaboré par Quali'EnR.

Stage de 5 jours de formation d'une durée de 28 h théoriques et 5 h de pratique et 2 h d'examen en fin de for-

Moyens pédagogiques

& documentations :

Apports théoriques et retours d'expérience – support de cours

Plateforme technique agréée Quali'EnR



RECONNU
GARANT
ANNEMENT





Formation QUALIBOIS MODULE EAU



Public(s)

- Installateurs, Chauffagistes, plombiers, Electriciens, maîtres d'ouvrages, personnels de bureau d'études, électriciens...

Prérequis

Compétences professionnelles en matière de génie climatique, de la plomberie
Notions de base de la thermique du bâtiment

Intervenant(s)

- Formateur agréé Qualit'EnR

Validation de formation

- Formation qualifiante
- QCM de validation des acquis de la formation en fin de stage + épreuve pratique

Tarif : Durée, Date, Lieu

- 3 jours (21 heures)
- Cf calendrier
42450 Sury le Comtal

OBJECTIF :

Objectif : Obtenir l'agrément QualiBois

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage au bois .

Estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu.

Choisir un système adapté et répondant aux besoins du client.

Réaliser l'installation dans les règles de l'art et en sécurité.

CONTENU DE LA FORMATION :

Objectif Journée 1 (7 heures)

- Prendre connaissance de l'engagement vis-à-vis de la charte QualiBois
- Connaître les textes réglementaires en rapport avec le chauffage au bois
- Prendre connaissance des propriétés physiques du bois, de sa combustion et de tous les systèmes de chauffage
- Connaître les différents types de chauffage au bois

Charte QualiBois, Label flamme verte, Image du bois, NF Bois de Chauffage, Filière bois.

- Réglementation
- Données techniques du bois
- Combustion du bois

Objectif Journée 2 (7 heures)

- Connaître les aspects fumisterie propres au bois
- Savoir mettre en œuvre un chauffage au bois
- Savoir dimensionner une installation thermique
- Estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu

- Evacuation des fumées – réglementation
- Mise en œuvre local, aération, silo
- Dimensionnement, Calculs des déperditions, calculs des consommations, calculs du volume de stockage pour les chaudières automatiques, logiciel, étude de cas

Objectif 1/2 Journée 3 (3 heures)

- Connaître les différents types de bi-énergie

- Savoir dimensionner un ballon tampon
- Savoir dimensionner une installation hydraulique dans les règles de l'art

→ Circuit primaire et secondaire
→ Hydro-accumulation, protection chaudière, vase d'expansion, vannes, entretien, coût, subventions...

Dernière 1/2 journée pratique (TP). (4 heures)

- Analyser les gaz de combustion d'une chaudière automatique au bois et manipuler la régulation

→ Evaluation des acquis et bilan

Les « plus » de la formation

Test des connaissances à l'issue de cette formation. Le stagiaire devra réussir le questionnaire à choix

multiples (QCM) de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 25/30 est exigée .

Formateurs agréés par Qualit'EnR - Plateformes techniques agréées par Qualit'EnR -





Formation attestation d'aptitude manipulation des Fluides frigorigènes

(module 1 - Technique du froid)



Public(s)

- Toutes personnes intervenant sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

Prérequis

- Connaissance des techniques de mise en service et de maintenance des installations frigorifiques.
- Avoir suivi le module « technique du froid » ou être détenteur d'un niveau équivalent.

Durée, Date, Lieu

- 4 jours (28 heures)
- Cf calendrier
- Sury le Comtal

Intervenant(s)

- Évaluateur agréé veritas

Validation de formation

- Préparation en vue de passer le QCM de validation des acquis de la formation en fin de stage + épreuve pratique

OBJECTIF

Acquérir les modes opératoires afin d'intervenir sur les installations frigorifiques dans le cadre de la réglementation.

CONTENU DE LA FORMATION

Grandeurs et unités usuelles :

Les échelles de température.

Les unités de pression.

Les unités d'énergie et de puissance.

Physique et production frigorifique :

La chaleur.

Les transferts de chaleur (comment la déplacer).

Corps purs et changement d'état.

L'évaporation pour augmenter l'efficacité du transfert de chaleur (chaleur sensible/latente).

Relation d'équilibre pression température des fluides frigorigènes

Diagnostic et réglage d'une installation :

Montage bipasse de service. □ Le cycle évaporation/condensation.

Mesure des paramètres, analyse et bilan. □ Les composants indispensables au fonctionnement

Recherche de fuites, compléments de charge. du cycle

Réglage du détendeur.

Bilan énergétique du cycle.

Réglage des pressostats.

Intervenir sur une installation :

La nécessité du confinement des fluides.

Utilisation des vannes de service.

Montage du bipasse de service.

Mesure des pressions à l'arrêt, vérification de la relation pression température.

Mesure des paramètres sur une installation en fonctionnement.

Démontage du bipasse de service.

Analyse des résultats.

influence de la charge en fluide frigorigène).

Les accessoires du circuit (filtre déshydrateur, voyant, électrovanne, vanne d'inversion, pressostats...).

Intervenir sans récupération de la charge :

Retour du fluide à la bouteille.

Intervention.

Epreuve partielle du circuit.

Mise au vide.

Les paramètres de fonctionnement :

Le détendeur et l'évaporateur (température d'évaporation, surchauffe, fonctionnement et églage du détendeur).

Les compresseurs (piston, scroll).

Le condenseur (température de condensation)

CONSEIL

Préconisation de suivre des 2 modules de formations :

Module 1 : Technique du froid

Module 2 : Réglementation et techniques des fluides frigorigènes

En vue de passer le test d'évaluation final

« Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes »



EXAMEN pour la délivrance de l'attestation d'aptitude a la manipulation des



Public(s)

- Opérateur et technicien ayant des connaissances
- Techniciens de base souhaitant actualiser ses connaissances.
- Personnel manipulant les fluides frigorigènes et ne disposant pas d'attestation d'aptitude
- Personnel ne possédant pas de diplôme reconnu dans la liste délivrée par le ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Prérequis

- Connaissance des techniques de mise en service et de maintenance des installations frigorifiques. Acquisition des modules 1 et 2.

Durée, Date, Lieu

- 1J 7 heures
- Cf calendrier
- Sury le Comtal

Intervenant(s)

- Évaluateur agréé veritas

Validation de formation

- Préparation en vue de passer le QCM de validation des acquis de la formation en fin de stage + épreuve pratique

OBJECTIF

- Permettre le passage des évaluations pratiques et théoriques nécessaire à la délivrance de l'attestation de d'aptitude a la manipulation des fluides frigorigènes. Épreuve théorique de 1 heure environ, portant sur les propriétés des fluides frigorigènes, description et rôle des différents composants du cycle frigorifique, impact des fluides frigorigènes sur l'environnement..etc

Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides.

CONTENU DE l'examen

Programme conforme au décret

TEST pratique (2h30 maxi) utilisation de la pompe à vide, manomètres, thermomètres, multimètres, station de charge, contrôle de la charge suivant conditions de fonctionnement, mise en service installation, réglages des organes de sécurité, brasure...etc.

TEST théorique tel que prévu par l'arrêté du 29 février 2016 pour la catégorie I

Thermodynamique élémentaire

Incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes et réglementations correspondantes en matière d'environnement

Principe de fonctionnement des systèmes frigorifiques et principaux constituants

Connaître les prescriptions et les procédures de gestion, de réutilisation, de récupération, de stockage et de transport des fluides frigorigènes et huiles contaminés
Informations sur les technologies pertinentes permettant de remplacer les gaz à effet de serre fluorés ou d'en réduire l'utilisation, et sur leur manipulation sans danger

préparation recommandée :

Module 2 :Réglementation et techniques des fluides frigorigènes

En cas de réussite au test, l'attestation d'aptitude est délivrée au candidat dans

Obligation de l'entreprise

L'entreprise devra fournir à son personnel le matériel adéquat pour la catégorie visée. : Catégorie I :

Station de charge et de récupération

Bouteilles de récupération par type de fluide

Détecteur de fuites conforme

Raccords flexibles avec obturateurs

Manomètres, thermomètres électroniques et balance de précision

Matériel de marquage





HABILITATIONS ELECTRIQUE BR - BP



Public(s)

- Toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations électriques photovoltaïques en basse tension. .

Prérequis

Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle dans le domaine de tension considéré (BT) sur les ouvrages ou les installations électriques.

Durée, Date, Lieu

- **3 jours**
- Cf calendrier
- Sury le Comtal & Andrézieux-bouthéon (AUXO)

Intervenant(s)

- Formateur/trice habilité(e)

Validation de formation

- A l'issue de la formation, les stagiaires reçoivent l'habilitation électrique BP, sous réserve de réussite aux examens QCM et pratique. La validité selon la NF C 18-510 est de 3 ans

OBJECTIF

- Afin d'obtenir l'habilitation électrique BP le bénéficiaire devra être capable à l'issue de la formation de :

Respecter les consignes de la norme NFC 18510

Intervenir en toute sécurité sur des opérations de pose, de raccordement et de maintenance de panneaux photovoltaïques

Prévenir les risques liés aux opérations d'ordre électrique.

PROGRAMME DE FORMATION

Généralités sur l'habilitation électrique BP

Présentation de la procédure d'habilitation électrique selon la norme NFC 18510 en relation avec les domaines de tension.

Évaluation des risques du courant électrique

Savoir faire la différence entre contact direct, indirect et court-circuit

Prise de connaissances des règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique

Savoir comment se conduire en cas d'accident

Évaluation des risques électriques sur les installations photovoltaïques

Rappel sur les EPI (Equipements de protection individuelle)

Retour sur la notion de risque électrique

Appréhender le fonctionnement du matériel en zone électrique

Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques

Thèmes spécifiques BP Photovoltaïques

Identification des installations de l'entreprise

Description du matériel électrique d'une chaîne photovoltaïque

Évaluation et mise en situation dans le rôle de BP

Appliquer les prescriptions de sécurité

Analyser les risques pour une situation donnée

Mettre en œuvre les mesures de prévention applicables à la pose de panneaux

Réaliser l'interconnexion des modules entre eux

CONDITIONS D'ACCES

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et pratique

Mise en application pratique sur site, sur armoire pédagogique Vidéoprojecteur et diaporama

Conditions générales de vente

Présentation

Le centre de formation Sainte Claire, dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 84420348142 auprès du Préfet de région de la région Loire et dont le siège social est établi au 8 rue des parottes 42450 Sury le Comtal. Le centre de formation Sainte Claire développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. L'ensemble des prestations du centre de formation Sainte Claire est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation à l'entreprise (ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Prestataire.

Règlement par un OPCA :

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

* report ou annulation communiqué au moins 10 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité,

* report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client. Un chèque amputé de 30% du montant de la session sera envoyé.

* annulation ou désistement au premier jour de la session : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 3 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCA pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 5 jours avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Modalités financières

Tous les prix sont indiqués net de taxes. Le règlement des actions de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte par chèque bancaire à l'ordre de GEC Sainte Claire ou par virement sur le compte « CE LDA ST ETIENNE- Code banque : 14265 – Code guichet : 00600 – N° de compte : 08770368568 – Clé RIB : 29 ».

Le chèque sera encaissé selon les conditions générales de vente après envoi de la facture.

Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008).

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Facturation :

À l'issue de l'action de formation, une facture sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).

Contrat de formation professionnelle : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

Différends

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Saint Etienne.



REF	Désignation	Durée	PU	*Repa s midi (16€)/ JOUR	Qté	Prix Total
22QUALI-PAC	QualiPac Dates de la session : Eligible prise en charge FEEBAT <input type="checkbox"/>	5J (35h)	1 400 €			
22QUALI-BOISA (E)	QualiBois Dates de la session : Eligible prise en charge FEEBAT <input type="checkbox"/>	3J (21h)	998 €			
22QUA-LIPVB	QualiPV module « bât » Dates de la session :	3J (21h)	1150€			
HABE-LEC	*PREREQUIS OBLIGATOIRE HAB ELEC BR/BP Je souhaite m'inscrire à une session <input type="checkbox"/>					Nous consulter
22QUA-LIPVE	QualiPv module « élec » Dates de la session :	3J (21h)	1150€			
22QUA-LIPVHP	Quali PV haute Puissance Dates de la session :	4J (28h)	1490€			
02FLU4J	Formation aptitude manipulation des fluides frigorigènes Cat I Dates de la session :	5J (35h)	1 350€			

A retourner à :

Centre de Formation Sainte Claire
8 rue des Parottes - BP 43
42 450 SURY LE COMTAL
Tél : 04 77 50 51 02
E-mail :
formation@lyceesainteclair.com

Programme

Fiches descriptives sur demande

Dates

Selon calendrier. Sous réserve de constitution de groupe minimum défini pour chaque formation.

Horaires

8h00 – 12h00 / 13h00 – 16h00

Lieu

Centre de Formation Sainte Claire
8 rue des Parottes - BP 43
42 450 SURY LE COMTAL

Modalités de règlement

Tous les prix sont indiqués net de taxe.

Le règlement des actions de formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte par chèque bancaire (de préférence) à l'ordre de Sainte Claire Formation Continue ou par virement sur le

IBAN SCFC :

**FR 76 1426 5006
0008 00492 4289 68**

Les repas seront à régler sur place

Le règlement doit être effectué par virement ou par chèque 1 mois avant le début de formation.

L'INSCRIPTION NE SERA DEFINITIVE QU'A RECEPTION DU REGLEMENT



Renseignements sur les stagiaires

Prénom / Nom :
Prénom / Nom :
Prénom / Nom :

Total Net de Taxes :

Nombre de participants :

Renseignements sur l'entreprise

Raison sociale :
.....

Adresse :
.....
.....

Nom du contact :
.....

Tél. : Fax :

E-mail :
.....

Toute inscription sera définitive qu'après règlement de la formation.

Fait le : / / à

Nom, prénom du signataire :

Qualité du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du programme formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

- Une pièce d'identité sera à présenter pour chaque stagiaire inscrit.
- Les attestations demandées en prerequisites seront à nous transmettre « Lu et approuvé » avec cachet et signature :



PLANNING 2023

Formations	Dates 2023	Tarifs
Attestation à la manipulation des fluides frigorigènes	Du 23 au 27 Octobre 2023 14-15-18-19-20 Déc 2023	1350€ Net de taxes
QUALIBOIS EAU	20-21-22 Nov 2023	1200€ Net de taxes
QUALIBOIS AIR	3, 4 & 5 oct.-23 Bonson (42) 12, 13 & 14 déc.-23 Bonson (42)	PARTENARIAT AGECIC
QUALI PAC	Du 23 au 27 Octobre 2023 14-15-21-22 Déc 23	1490€ Net de taxes
QUALI PV BAT	23-24-27 Nov 23	1150€ Net de taxes
QUALI PV HAUTE PUISSANCE	30-31 Oct & 2-3 Nov 2023	1490€ Net de taxes
QUALI PV ELEC	30-31 Août & 1 er Sept 2023 28-29 Sept & 02 Oct 2023 7-8-11 Déc 2023	1150€ Net de taxes
HABILITATION ELECTRIQUE BR OU BR/BP OU BP	4-5-6 Juillet 2023 23-24-25 Août 2023 18-19-20 Sept 2023 16-17-18 Oct 2023 13-14-15 Nov 2023 18-19-20 Déc 2023	Partenariat Auxo

*Au service des professionnels pour
valoriser leur savoir-faire.*

Où nous trouver ?



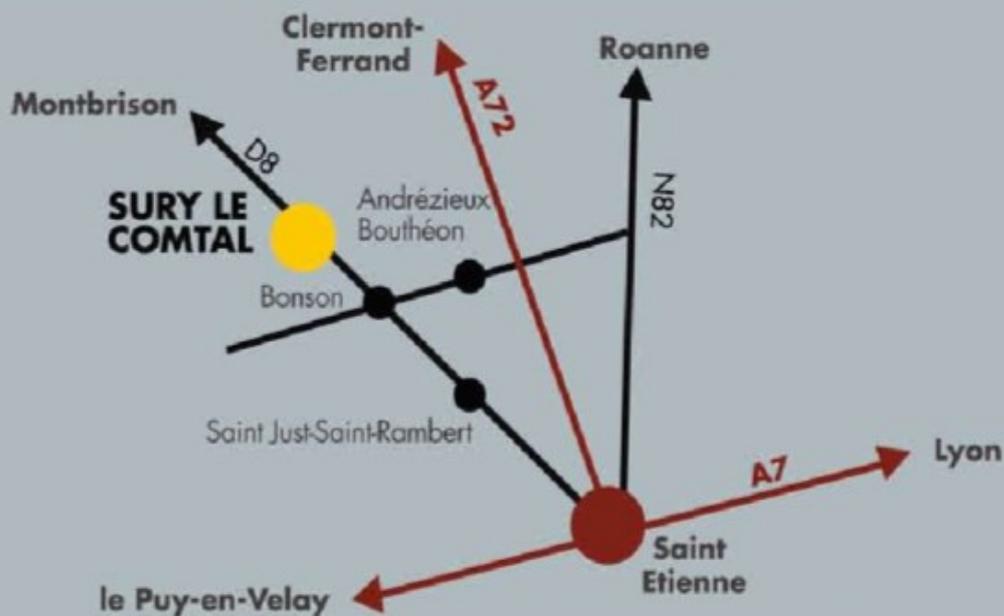
CENTRE DE FORMATION SAINTE CLAIRE

8 Rue des Parottes – B.P. 43 -
42450 Sury-le-Comtal

Téléphone : **04 77 50 51 02** – Fax : **04 77 50 51 09**
www.lyceesainteclair.com
formation@lyceesainteclair.com

Numéro de déclaration d'activité : 82.42.01770.42

CFC & CFA Sainte Claire



Thèmes spécifiques BR photovoltaïques

Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale

Étapes d'une consignation pour intervention

Évaluation et mise en situation dans le rôle de chargé d'intervention BR

Organiser, délimiter et signaler la zone d'intervention

